Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 56 Cote : 11NUM/1R1248

Nom : Nicolas

Prénoms : Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1031

Classe de mobilisation : 1892

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 Décembre 1872 à St Georges, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, résidant à Charantonnay, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, profession de cultivateur fils de Jean Pierre et de Quemin Marie, domiciliés à Charantonnay, canton d'Heyrieux, département de l'Isère

N° 63 de tirage dans le canton d'Heyrieux

SIGNALEMENT.

Cheveux ____, sourcils ____
yeux ____, front ____
nez ____, bouche ____
menton ____, visage ____
Taille : 1 m. ____ cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Exempté en 1893 - hernie inguinale gauche.

Compris dans la ____ partie de la liste du recrutement cantonal (____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la ____ de l'armée active le ____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le ____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Classé service auxiliaire par le conseil de révision de l'Isère en 1914 pour « hernie difficilement réductible ». 184

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale du 1er Août 1914, arrivé au corps le 26 janvier 1916

Passé au 30e Bat^on de ch à pied le 10 Novembre 1917 -

Détaché agricole 6e A le 1er juin 1917 à Charantonnay (Isère)

Mis le 1er janvier 1919, en congé illimité de démobilisation 1re échelon - N° 1121

par le dépôt du 30e Bon de chasseurs

se retire à Charantonnay (Isère)

Campagnes d'Allemagne { du 26 janvier 1916 au 31 Mai 1917

Intérieur

Libéré défte de toutes obligations Mne le 3e Octobre 1919

(6e Mlle n° 18 f 10 1/11 du 14 Novbre 1919)

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.		
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Services auxiliaires	
	14e Section de C.O.A.	1445 P3
	30e Bon de ch à pied	0012080

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le ... tion du 4 décembre 1889.
(2) L'i... comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Po...
Po...
Pou... Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule, 2

Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné 27/12/2014

Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 57 Cote : 11NUM/1R1248

Nom : Nicolas

Prénoms : Joseph Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1031

Classe de mobilisation : 1892

ÉTAT CIVIL.

Né le 12 Décembre 1872 à St Georges, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, résidant à Charantonnay, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, profession de cultivateur fils de Jean Pierre et de Quennin Marie, domiciliés à Charantonnay, canton d'Heyrieux, département de l'Isère

N° 63 de tirage dans le canton d'Heyrieux

SIGNALEMENT.

Cheveux _____, sourcils _____
yeux _____, front _____
nez _____, bouche _____
menton _____, visage _____
Taille : 1 m. ____ cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Exempté en 1893 - hernie inguinale gauche.

Compris dans la ____ partie de la liste du recrutement cantonal (____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.		
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.		
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Services auxiliaires	
	14e section de C.O.A.	11445 P3
	30e Bon de ch à pied	0012080

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

A accompli une 1re période d'exercices dans l _____
_____ du _____ au _____
A accompli une 2e période d'exercices dans l _____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

184

- 1892 - 1031 -

A accompli une période d'exercices dans l _____
_____ du _____ au _____
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
Libéré du service militaire le 1er Octobre 1919

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule, 2

Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné 27/12/2014